

April 2000

## Le cardinal Lavigerie, le père Duparquet et la mission du Congo

Henry J. Koren

Henri Littner

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

### Recommended Citation

Koren, H. J., & Littner, H. (2019). Le cardinal Lavigerie, le père Duparquet et la mission du Congo. *Mémoire Spiritaine*, 11 (11). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol11/iss11/7>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in *Mémoire Spiritaine* by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

## **Le cardinal Lavigerie, le Père Duparquet et les missions du Congo**

*Henry J. Koren et Henri Littner \**

### **Le Congo <sup>1</sup> et la Cimbébasie**

Créé en 1842, l'immense vicariat apostolique des Deux-Guinées et de Sierra Leone, le long des côtes occidentales de l'Afrique, avait été confié, en 1847, à la Société du Saint-Cœur de Marie (absorbée par la Congrégation du Saint-Esprit l'année suivante). Il fut divisé, en 1858, avec la création du vicariat apostolique de Sierra Leone ; puis par ceux du Dahomey (1860), de Sénégalie (1863), de la Côte de l'Or (1880) et, plus au sud, par les préfectures du Congo (1865) et de Cimbébasie (1879). Après ces différents démembrements, le vicariat des Deux-Guinées, dont le siège était à Libreville, depuis l'épiscopat de Mgr Bessieux, recevra le nom de vicariat du Gabon le 18 mars 1890.

La préfecture du Congo, érigée en 1640, confiée aux Capucins, abandonnée vers 1835, avait été reprise par la Congrégation du Saint-Esprit en

---

\* Sur ces deux auteurs, voir notices en fin d'article.

1. Cet article prend la suite d'un autre, des mêmes auteurs, publié dans cette revue : H. J. KOREN et H. LITTNER, « Le cardinal Lavigerie et les missions spiritaines au cœur de l'Afrique », *Mémoire Spiritaine*, n° 8, deuxième semestre 1998, p. 30 à 49. Sur l'ensemble de la question, voir : J. I. NKULU BUTOMBE, *La question du Zaïre et ses répercussions sur les juridictions ecclésiastiques (1865-1888)*, Faculté de Théologie catholique, Kinshasa, 1982, 172 p.

1865<sup>2</sup>. Une partie du territoire de la préfecture (qui n'était pas délimitée de façon précise) était commune avec le diocèse du Congo-Angola, qui existait depuis 1596. Là où le diocèse exerçait son autorité, les missionnaires avaient besoin d'une autorisation pour exercer le ministère dans un rayon de 25 km autour d'une paroisse constituée. Ailleurs, ils étaient sous la seule dépendance de la Propagande.

Les Spiritains considéraient la pénétration vers l'intérieur comme leur tâche principale. Il ne faut pas s'en étonner si l'on se rappelle que le P. Duparquet, célèbre pour ses efforts infatigables pour pénétrer l'Afrique, était alors en charge de la mission<sup>3</sup>.

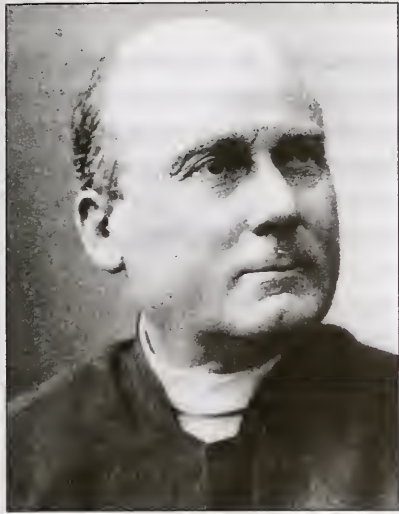
L'opposition des autorités portugaises locales contraignit les Spiritains à quitter les régions d'Angola sous leur contrôle. Les PP. Duparquet et Carrie ouvrirent alors à Landana (en juillet 1873) une mission qui devait servir de base de départ vers l'intérieur, tout comme Bagamoyo pour l'Afrique orientale. De là, ils explorèrent l'estuaire du Congo et ouvrirent de nouvelles stations à Boma (mai 1880), Saint-Antoine de Pinda (octobre 1881) et Nemlao (février 1886).

Entre temps, en novembre 1874, Stanley avait quitté Bagamoyo pour sa fameuse expédition à travers l'Afrique, en suivant, d'Est en Ouest, le cours du Congo. En août 1877, il parvenait à Boma, avec environ 80 survivants de sa caravane de 320 hommes. Du coup, il devenait possible de contrôler le bassin du Congo, ce qui intéressait plusieurs compétiteurs, dont le roi Léopold II de Belgique et la France. Le Portugal, de son côté, renouvelait ses revendications sur l'ensemble de l'Afrique Équatoriale. L'Angleterre ne réagit pas d'abord, parce qu'elle ne croyait pas aux immenses richesses dont parlait le rapport de Stanley, mais ensuite, elle cherchera à assurer ses intérêts commerciaux. Éconduit par les Anglais, Stanley se mit au service de Léopold II pour la conquête du Congo. Les protestants allaient envoyer des missionnaires et, naturellement, les Spiritains ne souhaitaient pas rester à l'écart.

---

2. *BG*, t. 4, p. 643 à 649. Voir aussi : JEAN ERNOULT, *Les Spiritains au Congo de 1865 à nos jours*, Congrégation du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, 75005 Paris, 1995, 496 p. (Mémoire Spiritaine - Études et Documents, 3). Pour la période qui nous intéresse ici, voir p. 11 à 47.

3. Le P. Charles Duparquet fut vice-préfet du Congo, de 1873 à 1879. Le P. Hippolyte Carrie lui succéda, avant de devenir le premier vicaire apostolique du Congo, en 1886. Sur la création du vicariat apostolique du Congo français, le 28 mai 1886, voir : *BG*, t. 14, p. 177 à 187. La préfecture du Congo subsistait, sous le nom de préfecture du Bas-Congo : *BG*, t. 14, p. 497 à 503.



Portrait du père Charles Duparquet  
(1830-1888)

Carte des expéditions menées  
par les spiritains  
en Angola et en Afrique australe,  
en particulier par le père Duparquet  
entre 1877 et 1879,  
puis en 1887-88.

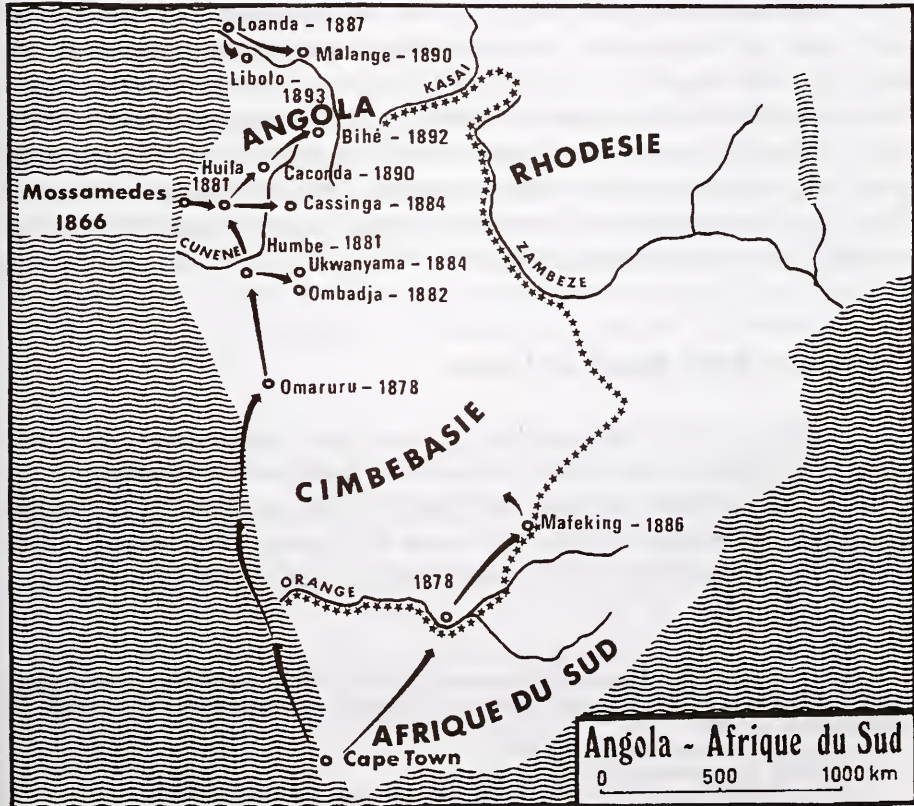


Photo : Archives GSSP

Cartographie Jean Godard

En 1878, le P. Duparquet entreprit l'exploration de la partie méridionale des Deux-Guinées, entre les fleuves Cunène et Orange. Ses efforts aboutirent à la création, le 28 avril 1879, de la préfecture apostolique de Cimbébasie <sup>4</sup> qui devait faire le lien avec les autres missions spiritaines de l'intérieur, vers le cours de la rivière Kassai.

### Les rivalités politiques

Au moment même où Stanley descendait le cours du Congo, Pierre Savorgnan de Brazza cherchait à atteindre ce fleuve par l'ouest. Son exploration dura de 1875 à 1878 mais se solda par un échec : il dut faire demi-tour à cinq jours de marche du but. A son retour à Libreville, il apprit l'exploit de Stanley et comment il avait résolu le mystère qui entourait le grand fleuve.

Il restait à prendre possession du pays ; en particulier du secteur allant de la côte au Stanley-Pool, là où le Congo devenait navigable. Parti de Libreville avec une escorte réduite, par l'Ogooué et Franceville, Brazza parvint au Stanley-Pool en septembre 1880 et y planta le drapeau français. Stanley <sup>5</sup>, de son côté, essaya de remonter le fleuve à partir de son estuaire, mais il fut bloqué par des rapides et des montagnes, obstacles presque insurmontables. Il n'avait parcouru qu'une courte distance quand la nouvelle lui parvint de l'arrivée de Brazza au Pool <sup>6</sup>.

### Spiritains et Pères Blancs au Congo

La traversée de l'Afrique par Stanley avait attiré l'attention de Mgr Lavignerie : il pensait que cet exploit pouvait être imité par ses missionnaires. Il renouvela sa demande des deux dernières missions (au Nord et au Sud du Congo) sollicitées dans son *Mémoire secret* du 2 janvier 1878 <sup>7</sup> et, le 30 septembre 1880, Rome lui répondit favorablement. Les limites du Congo sep-

---

4. *BG*, t. 11, p. 507-512. Comme pour les autres préfectures confiées à la Congrégation du Saint-Esprit, le préfet en titre était le Supérieur général. Le P. Duparquet fut désigné comme vice-préfet ; il le restera jusqu'en 1887.

5. Au service, désormais, du roi Léopold II.

6. STORME, *Evangelisatiepogingen...*, p. 546 ss.

7. Cf. H. J. KOREN et H. LITTNER, *art. Cit.*, *Mémoire Spiritaine* n° 8, p. 36-39.

tentrional allaient des sources de la Bénoué jusqu'au Stanley-Pool. celles du Congo méridional étaient le cours du Kwango, à partir du Stanley-Pool. Mais ces limites n'avaient pas été rendues publiques, si bien que les Spiritains savaient seulement, par un article paru dans *Les Missions Catholiques*, que, dans cette région, deux nouvelles missions avaient été confiées à Lavigerie <sup>8</sup>.

Ainsi, les Spiritains étaient bloqués dans leur pénétration vers l'intérieur par le Congo et le Kassai, alors qu'ils avaient demandé que les limites de leur préfecture soient fixées au Nord par la ligne de partage des eaux de l'Ogooué, jusqu'au 2° 30 de latitude Sud et vers l'Est par le bassin du Kassai qu'ils considéraient comme limite naturelle <sup>9</sup>.

En août 1881, Mgr Pierre Le Berre, vicaire apostolique du Gabon et le P. Charles Duparquet, vice-préfet de la Cimbébasie, se rencontrèrent à Paris avec Mgr Lavigerie. Celui-ci déclara qu'il laisserait volontiers les Spiritains s'avancer vers l'intérieur, aussi loin qu'ils le voudraient, à condition toutefois de s'arrêter à une distance de 100 km des stations de ses missionnaires. Il vint même à la maison mère des Spiritains pour remettre un acte rédigé sous forme d'ordonnance, sous la date du 8 août 1881, et signé de lui, où il disait entre autres : « Art. 2. - Nous accordons aux Pères de la Mission du Congo le droit de s'établir sur le cours du Congo jusqu'au-delà de Stanley-Pool et d'occuper la vallée qui se trouve sur la rive gauche du Kassai. Art. 3. - Nous reconnaissons que les Missions ainsi fondées par les Pères du Saint-Esprit, jouiront d'une pleine et entière indépendance <sup>10</sup>. » Toutes les tentatives pour obtenir de la Propagande un document écrit pour confirmer cet accord furent infructueuses <sup>11</sup>. Quoiqu'il en soit, les Spiritains, rassurés

---

8. *Les Missions Catholiques*, n° 600, 3 décembre 1880, p. 584 : « La S. Congrégation de la Propagande nous a confié dernièrement deux nouvelles missions établies entre les grands lacs et l'Océan Atlantique. Elles porteront les noms de provicariat du Haut-Congo septentrional et de provicariat du Haut-Congo méridional. Le centre de la première sera sur le fleuve même du Congo, au point le plus avancé vers le nord du cours de cette rivière. Le seconde aura pour station centrale Kabebe. Avec les deux provicariats déjà établis au Nyanza et au Tanganyika, nos missions occuperont désormais la plus grande partie de l'intérieur de l'Afrique équatoriale. C'est par l'Océan Atlantique et en remontant, comme Stanley vient de le faire, le fleuve que les missionnaires du Haut-Congo septentrional doivent se rendre à leur destination. Ceux du Haut-Congo méridional passeront, au contraire, par le lac Tanganyika. » En fait, les trois missionnaires qui tentèrent l'expérience à partir du lac Tanganyika furent assassinés et leurs approvisionnements pillés ou détruits. (STORME, *Evangelisatiepogingen...*, p. 580 ss.).

9. Archives de la Procure de la Congrégation du Saint-Esprit à Rome : Abbé Durand au P. Eschbach, 16 septembre 1880, p. 5 ss. Selon Durand, il s'agissait là des *frontières historiques et incontestables des possessions portugaises*.

10. *BG*, t. 14, p. 183.

11. J. I. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 110-113.

par l'accord, suivirent alors la partie navigable de l'Ogooué et fondèrent les missions de Lambaréné (1881), Franceville (1883) et Lastourville (1883).

En 1881, le P. Prosper Augouard atteignit, par voie de terre, le Stanley-Pool où il avait l'intention d'établir une mission. Mais, quand il revint en septembre 1883, il se heurta à l'opposition de la population locale et se replia sur Linzolo. En 1885, avec le P. Victor Paris, il entreprit « le voyage de l'Équateur, où l'on supposait que le Kassai se jetait dans le Congo. (...) Les PP., sous le présidence du chef de station, achetèrent un terrain pour y établir une mission. Au mois d'août ils prirent le chemin du retour et, en arrivant à Kwamouth, ils apprirent qu'ils avaient devant eux le Kassai tant cherché plus haut <sup>12</sup>... »

Deux missionnaires d'Alger étaient parvenus au Congo en avril 1883, mais l'un d'eux repartit presque aussitôt en Europe et l'autre, l'abbé Guyot, périt noyé, au nord du Stanley-Pool <sup>13</sup>. Deux ans plus tard, Mgr Lavigerie envoya de nouveau au Congo trois missionnaires : les PP. Dupont (français), Merlon (belge) et Schynze (allemand). C'est à eux que fait allusion le P. Augouard, dans une lettre du 17 août 1885 : « J'apprends que trois missionnaires du cardinal Lavigerie, le grand apôtre de l'Afrique, viennent d'arriver au Congo, pour occuper une mission voisine de la nôtre. Nous souhaitons de tout cœur la bienvenue à ces nouveaux collaborateurs, qui pourront alors occuper la mission de l'Équateur, puisque de nouveaux horizons nous sont ouverts par la découverte du Kassai. Déjà habitués au pays, dont nous connaissons les habitudes et la langue, nous aiderons de tout notre pouvoir nos confrères plus jeunes et nous tâcherons de faciliter leur installation dans leur lointaine mission, travaillant de concert à la même œuvre, qui est la gloire de Dieu et le salut des âmes <sup>14</sup>. »

Quant, le 16 mai 1886, le P. Augouard, accompagné du P. Victor Paris et du F. Savinien Weckmann, arriva à Kwamouth pour y fonder la mission Saint-Paul, il y trouva les trois Pères Blancs déjà installés. Ils occupaient provisoirement les bâtiments de la station (sur la rive gauche du Kassai) que le représentant local de l'État Indépendant du Congo avait cédé officiellement aux Spiritains <sup>15</sup>. Les Pères Blancs se retirent alors sur la rive droite,

12. Arch. CSSp, *Journal de la communauté Saint-Paul du Kassai*, p. 2. BG, t. 13, p. 945 à 952.

13. Arch. CSSp, 173, B 11. Lettres de Mgr Le Berre des 12 avril, 12 mai et 4 juin 1883.

14. *Les Missions Catholiques*, 26 décembre 1886, p. 105. Que d'allusions et de sous-entendus dans ces quelques lignes !

15. STORME, *Evangelisatiepogingen...*, p. 630 ss.

où ils avaient acquis un terrain et entrepris des constructions <sup>16</sup>. Pendant environ une année les deux communautés cohabitent ainsi, de chaque côté de l'embouchure du Kassai <sup>17</sup>. Nous avons là un bon exemple qui illustre les incertitudes qui subsistaient au sujet des limites entre les anciennes circonscriptions et les nouvelles créées à la demande de Mgr Lavigerie.

### Règlement politique

Au sujet de la fixation de ces limites de circonscriptions, l'une des raisons qui motivait la position d'attente de la Propagande était que prenne fin l'agitation créée par les prétentions des nations européennes pour obtenir des colonies dans la région, grâce à un accord international. Le Portugal, la France, Léopold II et l'Angleterre présentaient des revendications politiques ou commerciales. Elles furent réglées par les diplomates pendant et après la Conférence de Berlin qui s'ouvrit le 15 novembre 1884. Léopold II obtint le statut d'État pour le *Congo indépendant*. Les droits de la France sur la rive droite du Congo furent confirmés. Les prétentions du Portugal furent réduites à une petite bande sur la rive gauche de l'estuaire du Congo (Nio-ki) et à l'enclave de Cabinda. L'Angleterre dut se contenter de l'assurance de la liberté de commerce, de quelques privilèges sur le territoire de l'Angola, ainsi que du contrôle sur le Nigeria méridional. Le droit à la liberté religieuse et à sa protection fut garanti pour tous.

### Le décret de la Propagande, du 28 mai 1886 <sup>18</sup>

Répondant à une requête du P. Ambroise Émonet, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit <sup>19</sup>, requête présentée à Rome par le P.

16. Arch. CSSp, *Journal...*, p. 8-9.

17. Arch. CSSp, *Journal...*, 29 p. On y voit, au jour le jour, ce qu'étaient les relations entre les deux communautés. Les Pères Blancs quitteront Kwamouth en mars 1887. Les Spiritains y resteront jusqu'à la fin de cette année.

18. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, Chapitre III : Le conflit de 1886, p. 114 à 140. On trouve, dans ce chapitre tous les détails de l'affaire et de nombreuses références à la correspondance échangée entre les intéressés.

19. *BG*, t. 14, p. 180 à 182.



Duparquet, la Propagande publia, le 28 mai 1886, le décret instituant le vicariat apostolique du Congo français<sup>20</sup>. Comme l'avait proposé le P. Émonet, les limites de ce vicariat étaient « celles que la Conférence de Berlin avait attribué au Congo français ». « La préfecture [du Bas-Congo] continue de subsister comme par le passé, avec son ancien territoire, en dehors du Congo français. Le préfet apostolique est le R.P. Jauny<sup>21</sup>. »

Les missionnaires spiritains se réjouissaient du résultat obtenu, mais la Propagande avait agi sans consulter d'autres intéressés et surtout, sans tenir au courant des tractations le cardinal Lavigerie<sup>22</sup>. Celui-ci avait appris la décision de la Propagande par un article des *Missions Catholiques* du 4 juin 1886<sup>23</sup> ; il en fut bouleversé et cela « le mit dans une violente colère contre les Pères du Saint-Esprit, la Propagande et ses représentants à Rome et à Paris. Aux Spiritains il reprochait d'avoir usé à Rome de mensonges et autres moyens subreptices ; à la S. Congrégation il imputait le péché de l'avoir dépouillé de ses droits sans l'avoir entendu ni consulté ; enfin, ses deux Procureurs étaient coupables de n'avoir pas saisi la gravité de la situation<sup>24</sup>. »

De Carthage, où il résidait alors, il envoya des lettres de protestation à la Propagande, demandant l'annulation du décret du 28 mai et le rétablissement des limites fixées par l'accord du 30 septembre 1880. Au début du mois de juillet, il se rendit à Rome pour y entreprendre lui-même différentes démarches ; mais « soit en guise de protestation, soit pour ne pas avoir l'air de peser sur la décision finale », il s'abstint, en arrivant, de rendre visite au cardinal Siméoni (préfet de la Propagande)<sup>25</sup>.

Dans un document daté du 10 juillet 1886, le P. Émonet répondait aux plaintes de Lavigerie. Il déclarait qu'il ne lui avait pas été possible de connaître les limites des missions du Congo septentrional et méridional, sur lesquels

20. *BG*, t. 13, p. 1133-1134. Le P. Hippolyte Carrie était nommé vicaire apostolique.

21. *BG*, t. 13, p. 1134.

22. Cardinal depuis 1882.

23. *Les Missions Catholiques*, 4 juin 1886 : « Une partie de la préfecture forme le Congo français, c'est la portion assignée à la France par la Conférence de Berlin. La S.C. de la Propagande, ayant, dans sa réunion générale de 17 mai, jugé opportun d'ériger en vicariat apostolique ce territoire, a soumis ce projet au saint-père dans l'audience du 23 mai et proposé pour vicaire apostolique du Congo français le R.P. Antoine-Marie-Hippolyte Carrie. Sa Sainteté a décidé l'érection du nouveau vicariat et nommé le R.P. Carrie vicaire apostolique, avec titre épiscopal. » Suivent ensuite des indications sur les limites de la nouvelle circonscription.

24. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 117.

25. STORME, *Evangelisatiepogingen...*, p. 641.

Lavigerie affirmait avoir juridiction, puisqu'elles n'avaient jamais été rendues publiques ; sinon, il n'aurait pas manqué de le consulter. Il rappelait aussi que l'accord du 8 août 1881 entre le prélat et la Congrégation du Saint-Esprit avait reconnu à cette dernière un droit incontestable d'ouvrir des missions au Sud du Congo, jusqu'à la rivière Kassai et au Nord jusqu'à la Bangala (Oubangui). Ainsi donc, la création du nouveau vicariat n'était que la confirmation de ce droit <sup>26</sup>.

Mgr Lavigerie ne pouvait pas renier cet accord, mais il objectait qu'il avait toujours entendu « se réserver sa propre juridiction territoriale sur ces régions ». C'était là une prétention exorbitante, tendant à instituer une autorité intermédiaire entre le Saint-Siège et les vicaires et préfets apostoliques. C'était ressusciter une situation semblable à celle des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, quand le gouvernement français institua une espèce de suzeraineté sur les colonies françaises d'alors, sous la direction de l'archevêque de Paris ; ce qui devait aboutir à un demi-siècle d'ennuis pour le Saint-Siège et les Spiritains <sup>27</sup>.

L'entrevue qui eut lieu, le 16 juillet, entre le cardinal, le P. Eschbach et le P. Duparquet, laissa à ce dernier un souvenir douloureux : virulent, le cardinal le prit à partie, le rendant responsable de ses ennuis, si bien que le P. Duparquet se vit obligé de quitter les lieux. Dans les jours qui suivirent, Lavigerie se montra finalement plus conciliant : « Il était disposé à se prêter à tout arrangement, *une fois que la question de droit et d'honneur serait réglée* <sup>28</sup>. »

Proposée par la S.C. de la Propagande dans sa réunion du 19 juillet, l'annulation du décret du 28 mai fut approuvée le lendemain par le pape Léon XIII. « L'archevêque d'Alger et le Supérieur général des Pères du Saint-Esprit étaient conviés à fixer d'un commun accord les limites de leurs missions respectives et à soumettre leur convention à la S. Congrégation de la Propagande, qui la sanctionnerait par de nouveaux décrets <sup>29</sup>. »

Les deux supérieurs se rencontrèrent, à Paris, au début du mois d'août et Lavigerie reconnut l'existence du vicariat apostolique du Congo français,

26. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 134 à 136. *BG*, t. 14, p. 185. BAUNARD, *op. cit.*, t. II, p. 370 ss.

27. H. KOREN, CSSp, *Les Spiritains. Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire*, Beauchesne, Paris, 1982, 634 p. Voir p. 137-138.

28. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 137.

29. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 139-140. Cette décision sera notifiée officiellement au P. Émonec le 31 juillet et au cardinal Lavigerie le 10 août.

avec ses limites correspondant à celles fixées à ce territoire par les puissances réunies à Berlin. Il le confirma par écrit, le 12 août, mais en se réservant explicitement ses droits sur le Congo Indépendant. Cette réserve, qui concernait la préfecture apostolique du Bas-Congo, retarda l'approbation de la Propagande. Entre temps, Léopold II était entré en scène et avait fait part de sa ferme volonté « qui désirait que cette terre fût évangélisée par des missionnaires exclusivement belges qui tiendraient leurs pouvoirs de la seule S. Congrégation de la Propagande <sup>30</sup> ».

La Propagande voulait bien satisfaire le roi, mais n'était pas disposée à retirer les Spiritains français des missions qu'ils occupaient dans le Congo Indépendant, tant qu'ils ne pouvaient pas être remplacés par des Belges et il n'était pas facile de trouver des missionnaires belges pour prendre la relève. En 1884, Mgr Lavigerie avait fondé, à Woluwé-Saint-Lambert, un noviciat, mais celui-ci était dirigé *provisoirement* par un supérieur français. Le P. Émonet se rendit en Belgique (en octobre 1886), précédé par Mgr Carrière, le vicaire apostolique nommé du Congo français, mais leurs démarches n'aboutirent à rien de concret. Finalement, le 2 mai 1888, un décret de la S.C. de la Propagande créa le vicariat apostolique du Congo, confié à la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie de Scheutveld <sup>31</sup>. Quant aux territoires au Sud de l'État Libre du Congo, la Propagande attribua à la préfecture du Congo les bassins du Kwango et du Kassai, en dessous du 6° de latitude Sud. Cette préfecture se trouva ainsi agrandie du royaume de Mwata Yamvo, dans ce pays que Mgr Lavigerie nommait le vicariat du Congo méridional ou de Kabebe. La préfecture conservait la juridiction sur l'enclave de Cabinda et d'autres régions inoccupées du Nord de l'Angola. La Propagande lui donna alors le nom de préfecture du Bas-Congo <sup>32</sup>. Le premier Scheutiste arrivera à Boma le 21 septembre 1888 et les Spiritains français de cette préfecture seront peu à peu remplacés au cours des années suivantes <sup>33</sup>.

Restaient encore les revendications de Mgr Lavigerie sur le territoire du Congo Indépendant. La Propagande lui demanda d'y renoncer et il y consen-

30. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 142.

31. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 157.

32. *BG*, t. 14, p. 499-500.

33. FRANÇOIS BONTINCK, cicm, « Un double centenaire : Les pionniers scheutistes et l'église en fer de Boma », *Zaire-Afrique*, n° 226, juin 1988, p. 361 à 379.

tit le 7 octobre 1886, mais il réussit néanmoins à en sauver une petite partie, tout à fait au Sud-Est, qui appartenait à l'un de ses vicariats de l'Afrique orientale. Ses deux vicariats du Congo septentrional et méridional furent supprimés et la Propagande, à sa demande, divisa ses deux vicariats des Grands Lacs en quatre juridictions.

Quant au vicariat du Congo français, sa création fut confirmée par un Bref de Léon XIII, du 21 décembre 1886 qui remplaçait le décret du 28 mai 1886. Pour prévenir toute contestation future, le Bref précisait : « Nous décrétons que les présentes lettres soient et demeurent fermes, valides et efficaces ; (...) et qu'ainsi il soit jugé et défini à ce sujet par tous juges ordinaires et délégués, même auditeurs des causes du palais apostolique, nonces du Saint-Siège, cardinaux de la sainte Église romaine, même légats *a latere*, et autres quelconques possédant ou devant posséder quelque puissance ou prééminence <sup>34</sup>... »

### Conclusion finalement positive

Il faut d'abord dire qu'on se tromperait en s'imaginant que les relations entre les Pères Blancs et les Spiritains, sur le terrain, aient été altérées par ces longues controverses. Ces relations restèrent presque toujours cordiales au niveau des personnes. Citons Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Nyanza, qui succédera à Mgr Lavigerie comme Supérieur général des Pères Blancs : « Jamais nous ne pourrons payer la dette de reconnaissance que nous avons contractée avec vos excellents missionnaires depuis treize ans et qui va toujours grossissant. (...) Daignez donc agréer l'expression de notre gratitude pour tous les services que nous ont rendus vos dignes confrères depuis 1878. Leurs procédés à notre égard sont au-dessus de tout éloge ; nulle part, comme au milieu d'eux, je n'ai éprouvé la vérité du *quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Ouvriers employés à défricher le même champ du Père de famille, soyons toujours unis par les liens de la charité <sup>35</sup>... »

Tous ceux qui avaient été impliqués dans la controverse tirèrent avantage des décisions du Saint-Siège :

---

34. *BG*, t. 14, p. 177 à 180.

35. *BG*, t. 15, p. 886. Lettre de Mgr Livinhac au P. Émonet, 13 janvier 1891.

La jeune congrégation des Scheutistes reçut un immense champ d'apostolat, avec pratiquement la totalité du Congo Indépendant. Leur travail et celui de ceux qui vinrent ensuite les aider aboutirent aux presque cinquante diocèses du Congo démocratique d'aujourd'hui.

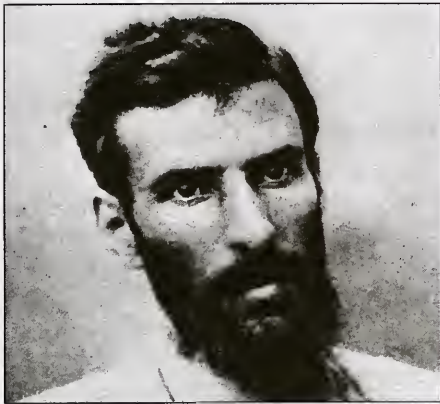
Les Pères Blancs conservèrent un vaste ensemble comprenant des parties du Tanganyika, du Kenya et de l'État du Congo ; ainsi que la presque totalité de l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Malawi et une partie de la Zambie. Leur activité et celle de ceux qui vinrent les seconder donnèrent naissance à environ soixante-dix diocèses, dans les années 1990.

Les Comboniens récupérèrent la totalité de leur vicariat d'origine et purent y ajouter cinq diocèses dans le Nord de l'Ouganda.

Les Spiritains obtinrent non seulement ce qui constitue actuellement la République du Congo, la République Centrafricaine, une partie du Tchad, mais aussi l'arrière-pays de l'Angola, l'enclave du Cabinda et le contrôle incontesté du Gabon. Avec la suppression du vicariat septentrional de Mgr Lavigerie, ils gardaient juridiction sur les régions au Nord du Gabon, le Cameroun et une partie du Nigeria. Avec les régions spiritaines de l'Afrique orientale, ils ont contribué à la création d'environ quatre-vingt diocèses d'aujourd'hui.

Sur le Congo, nous avons eu recours à l'ouvrage de Jean-Irénée Nkulu Butombe (1940-1986). Nous pouvons, pour terminer, lui emprunter ces quelques lignes où tout est remis dans une perspective équilibrée : « Dans le camp ecclésiastique, Lavigerie est peut-être le personnage qui a joué le rôle le plus remarquable en ce qui concerne l'implantation de l'Église au centre de l'Afrique. (...) C'est peut-être grâce à ses redoutables colères et à ses ambitions qui voulaient embrasser tout l'intérieur de l'Afrique, du Sahara au Transvaal, qu'il a pu obtenir ce résultat, qui se traduira finalement par une division plus réaliste et équitable de tous les territoires ecclésiastiques du Congo. (...) Par ailleurs, il est certain que jamais les documents issus de Rome ne reconnaissent à Mgr Lavigerie le titre et les prérogatives de Délégué Apostolique pour l'Afrique centrale, mais il est non moins certain que lui-même était persuadé de les posséder. C'est de cette équivoque qu'est né le violent conflit qui a opposé l'Archevêque d'Alger aux Pères du Saint-Esprit, sans qu'on puisse mettre en doute la bonne foi du prélat, lorsqu'il crut sa juridiction bafouée par les manœuvres de ces derniers, qui eux-mêmes ont agi de bonne foi sur assurance de Rome que Lavigerie n'avait pas de juridiction sur des territoires autres que ceux de ses missionnaires.

Les Spiritains, ces ouvriers de première heure, ont aussi pesé lourd dans le partage religieux de ce vaste champ d'apostolat. Certes, ils n'ont pas risqué les premiers le saut dans l'inconnu comme les fils de l'archevêque d'Alger, mais l'entreprise de ce dernier les a décidés à courir au devant des curiosités que recelait encore la *terra incognita*. Si leur défaut est d'être restés trop longtemps côtiers, leur mérite est d'avoir préparé les voies d'entrée <sup>36</sup>. »



Savorgnan de Brazza.



Henry M. Stanley.

36. NKULU BUTOMBE, *op. cit.*, p. 159-160.

\* **Henry J. Koren** est Hollandais ; né le 12 décembre 1912, il entre dans la Congrégation du Saint-Esprit en 1931 ; il fait ses études en théologie à l'Université grégorienne de Rome (1935-1940) et obtient un doctorat en théologie (1942) à *The Catholic University of America*, Washington, DC, USA. Il est professeur à Saint-Mary's College, Trinidad, de 1941 à 1948 ; puis affecté à Duquesne University, Pittsburgh, PA, USA, de 1948 à 1966, où il enseigne la philosophie. Président de la faculté de philosophie (1954-1965), il ouvre de nouvelles orientations de recherche sur la pensée contemporaine. Il préside en même temps la faculté de théologie de 1962 à 1966. Il enseigne à Saint Leo College, en Floride, de 1967 à 1977. Auteur de huit ouvrages de philosophie et de théologie, il fonde une collection d'études intitulées *Duquesne Studies*, et assume la charge de directeur général des éditions *Duquesne University Press* jusqu'en 1973. Il publie plusieurs ouvrages sur l'histoire spiritaine, notamment : *Knaves or Knights ? A History of the Spiritan Missionaries in Acadia and North America, 1732-1839* (Pittsburgh, Duquesne University, 1962) ; *To the Ends of the Earth. A general History of the Congregation of the Holy Ghost* (Pittsburgh, Duquesne University, 1983 ; traduit en français sous le titre : *Les Spiritains. Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire. Histoire de la congrégation du Saint-Esprit*, Paris, Beauchesne, 1982).

**Henri Littner** est né en 1915, à Morhange, au diocèse de Metz. Profession dans la Congrégation du Saint-Esprit en 1934. Ordonné prêtre en 1942. De 1945 à 1954, professeur de morale et de droit canon au Séminaire du Saint-Esprit (30, rue Lhomond, Paris 5<sup>e</sup>), il accompagne le séminaire quand celui-ci s'installe à La Croix Valmer (en 1954). Après une année d'études liturgiques à Louvain (Belgique), il revient à l'enseignement de la morale et du droit canon, au scolasticat de Chevilly, cette fois. De 1963 à 1966, archiviste général adjoint, avec une interruption de quelques mois, en 1965, pour assurer un intérim au grand séminaire de Bangui (grand séminaire de Brazzaville replié partiellement sur Bangui). Il est ensuite appelé à Rome, au Secrétariat général. En 1988, il prend sa retraite à Chevilly, où il travaille occasionnellement aux Archives générales.